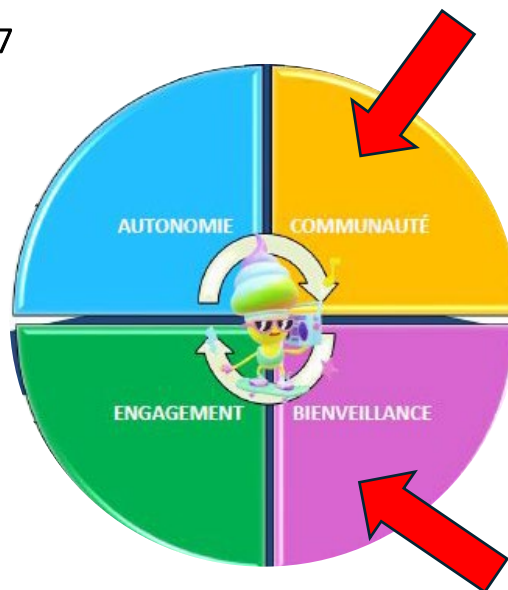




Charte de la bienveillance École Alternative Des Cheminots

2026-2027



À notre école, nous croyons que chaque enfant mérite de se sentir en sécurité, respecté et soutenu pour apprendre et grandir ensemble. Nos valeurs de « communauté et de bienveillance » sont également au cœur de notre charte de la bienveillance. Chaque élève se doit :

1- D'utiliser des paroles, un ton et un volume de voix qui fait du bien, c'est-à-dire :

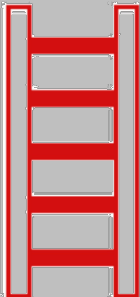
- Je parle avec des mots gentils et polis.
- J'utilise un ton de voix calme.
- J'adopte une voix douce.

2- De respecter l'espace personnel de l'autre et d'utiliser des gestes doux et sécuritaires, c'est-à-dire :

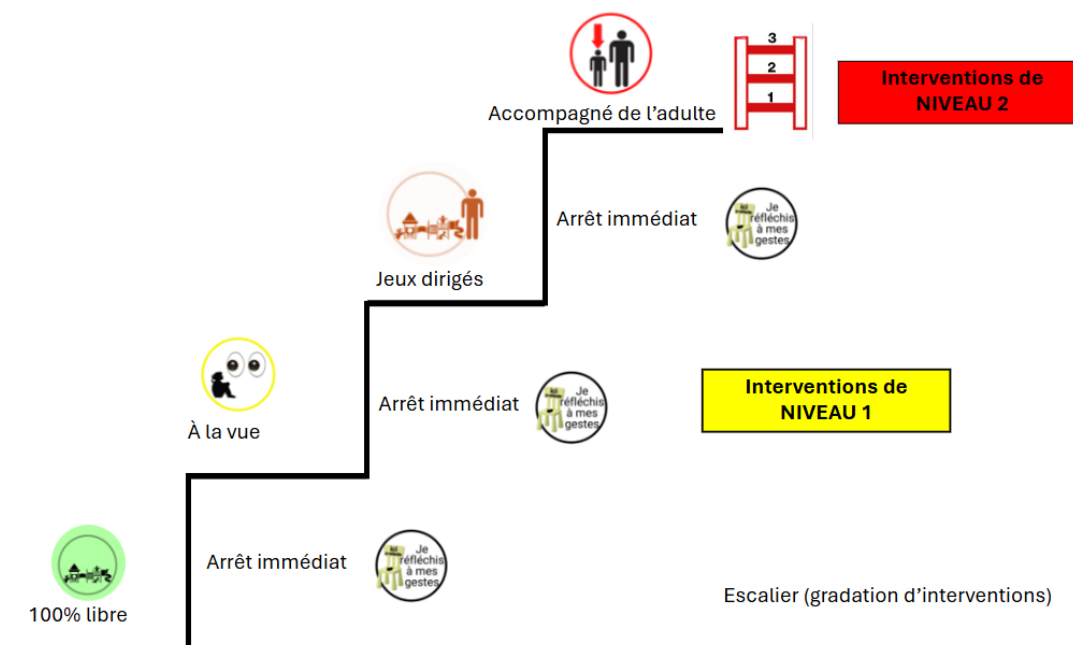
- Je garde une distance envers les autres.
- Je demande la permission pour toucher l'autre.
- Mon corps est calme.
- Mes gestes sont aidants et attentionnés.

En tout temps, il est interdit d'adopter des comportements qui menacent la sécurité physique ou le bien-être de l'autre. En cas de manquement, des actions seront prises par les adultes de l'école pour m'aider à faire de meilleurs choix. Deux catégories de comportements inadéquats existent au sein de la charte de la bienveillance :

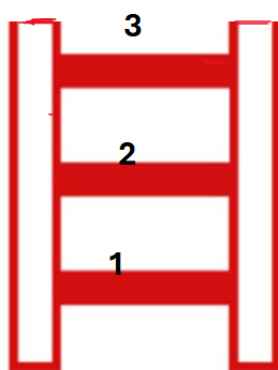
<u>Acte niveau 1 (non valeureux)</u>	<u>Acte niveau 2 : geste grave</u>
• Pousser, bousculer, taper ou faire trébucher • Insulter verbalement • Lancer des objets sans cible (de manière non dirigée) • Adopter un comportement qui ne respecte pas l'intimité ou l'espace personnel de l'autre (ex. : couper les cheveux, donner des bisous, faire des câlins sans consentement) • Briser volontairement du matériel • Propos sexiste, raciste ou homophobe • Briser volontairement du matériel appartenant à l'autre • Se moquer de l'autre • Crier, hurler après l'autre • Influencer négativement les autres (partir des rumeurs, mettre à l'écart, inciter à adopter un comportement non valeureux) • Se chamailler (en jouant, sans émotion désagréable) • S'obstiner ou s'opposer aux consignes de l'adulte (ton et volume élevé) • Se sauver à l'intérieur de l'école • Voler *Tout autre comportement non-valeureux	• Se battre • Insulter verbalement l'adulte • Geste à caractère sexuel • Insulter l'autre, commentaire désagréable (ex. : propos racistes/homophobes/vulgaire/sexiste) • Agresser une autre personne (ex : coup, frapper, pousser avec force, cracher, graffigner, mordre, tirer les cheveux ...) • Intimider (répétition, durée dans le temps, rapport de force, détresse chez l'autre) • Vandaliser • Détruire volontairement ce qui se trouve dans l'environnement • Utiliser ou lancer des objets en direction de l'autre dans le but de blesser • Menacer de blesser l'autre ou de lui faire du mal • Utilisation d'un objet dans le but de blesser • Se sauver à l'extérieur de l'école • Posséder un objet dangereux *Tout autre comportement portant gravement préjudice à la sécurité ou le bien-être de l'autre.

Charte de la bienveillance Interventions éducatives	
<u>Niveau 1</u> <u>(non-valeureux)</u>	• Réflexion • Geste de réparation envers la victime (conséquence logique et positive, toujours impliquer l'élève) • Accompagnement (via la pyramide de confiance ou l'échelle de confiance) • Valeureux de classe • Valeureux SDG (à venir) • Démarche de résolution de conflit • Escalier des interventions (lors des récréations et du service de garde) <i>**Après 3 fois, le comportement devra être traité comme étant un comportement de niveau 2. La décision doit être prise en concertation en rencontre multidisciplinaire ou TES selon la situation. **</i>
<u>Niveau 2</u> <u>(geste grave)</u> 	<u>1 ère fois</u> • Retrait immédiat • Comportement mettant la sécurité d'autrui en danger lors de la récréation: retrait de récréation pour 24 h et travaux communautaires • Réflexion • Contrat (entente de paix) • Réparation envers la victime • Travaux pour la communauté • Info parents/direction <u>2^e fois</u> • Retrait immédiat • Comportement mettant la sécurité d'autrui en danger lors de la récréation: retrait de récréation pour 3 à 5 jours et travaux communautaires • Réflexion • Réparation envers la victime • Travaux pour la communauté • Info parents/direction • Rencontre avec les parents pour la réintégration <u>3^e fois :</u> • Ajout de l'étape « plan d'action » (incluant rencontre avec l'équipe-école et direction et les parents) <i>**Selon la gravité des gestes posés, la direction pourra intervenir et décider de mesures particulières. L'élève est impliqué dans toutes les étapes. **</i>

ESCALIER D'INTERVENTION



Échelle des interventions de niveau 2



3^e fois :

- Ajout de l'étape « plan d'action » (incluant rencontre avec l'équipe école et direction et les parents)

2^e fois :

- Retrait immédiat
- Comportement mettant la sécurité d'autrui en danger lors de la récréation: retrait de récréation pour 3 à 5 jours et travaux communautaires
- Réflexion
- Réparation envers la victime
- Travaux pour la communauté
- Info parents/direction
- Rencontre avec les parents pour la réintégration

1^{ère} fois :

- Retrait immédiat
- Comportement mettant la sécurité d'autrui en danger lors de la récréation: retrait de récréation pour 24 h et travaux communautaires
- Réflexion
- Contrat (entente de paix)
- Réparation envers la victime
- Travaux pour la communauté
- Info parents/direction

Selon la gravité des gestes posés, la direction pourra intervenir et décider de mesures particulières. L'élève est impliqué dans toutes les étapes.